



Charentes des Deux Mondes

CDM

Bulletin d'informations n°4

Juillet 2024

Sommaire du n°4

- *Une assemblée générale pour se développer
Programme 2024* *Page 2*
- *Réalisations premier semestre 2024* *Page 3*
- *Évènements à venir au second semestre 2024* *Page 7*
- *La Maréchaussée en Nouvelle France - William Bourrée* *Page 9*
- *Formulaire d'adhésion* *Page 19*



Charentes des Deux Mondes

CDM

Ce premier semestre a été riche en émotions. De l'élaboration de grands projets annulés par les organisateurs, à la participation à des événements mémoriels dans les Charentes qui nous ont permis d'ouvrir une nouvelle période en costumes d'époque : la période de la Seconde guerre mondiale ; de 1936 (Front Populaire) à 1946 (Constitution de la IV^e république).

UNE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE POUR SE DÉVELOPPER

Notre seconde assemblée générale ordinaire a eu lieu le samedi 20 janvier 2024 dans la salle des fêtes d'Aigre en présence de Mr le Maire, Renaud Combaud. Mr Redoules, correspondant de la Charente Libre était également présent. Mme la conseillère départementale, Brigitte Fouré. Mme la préfète du département, Mr le sénateur Bonneau et le président du département, Mr Bouty et Mr Lobit, délégué général du Souvenir Français, s'étaient excusés.



L'assemblée générale ordinaire a fait l'objet d'un procès-verbal qui a été distribué par courrier électronique à nos adhérents. Nous souhaitons la bienvenue aux trois nouveaux membres de l'année 2023 : Philippe Doidy, Michel Harmand et Pascal Merlet.

Depuis Viviane Gardaire et Michel Dupré nous ont rejoint. Nous leur souhaitons chaleureusement bienvenue parmi nous.

Programme 2024 retenu à l'assemblée générale



Charentes des Deux Mondes

C2M

- Mai 2024 : Cérémonie du 10 mai à Pons organisée par la Société des Volontaires - section Charente-Maritime (cf. compte-rendu ci-dessous)
- Juin 2024 : Bivouac XVIIIe à Vars - Malheureusement notre participation a été annulée par les organisateurs.
- Été 2024 : Préparation des événements du second semestre
- 5 et 6 Octobre 2024 : 1780 - au Parc des Charmilles à Aigre (16)
- 2 Novembre 2024 : Hommage aux morts de la guerre de 1870-1871 - Monument aux morts dédié à l'ancien cimetière d'Aigre (16)
- 14 Décembre 2024 : date à retenir.

Réalisations du 1er semestre 2024

1- Francs-Tireurs de la Porte des Ternes :

Comme tous les ans depuis 2022, la Société des Volontaires - section Charente-Maritime organise une commémoration du traité de Francfort, marquant la fin de la guerre de 1870-1871.

Sept membres de C2M étaient présents. William Bourrée portait un uniforme de pompier du Second Empire, Patricia Moingt était en franc-tireur de la porte des Ternes et Bruno Ferreyrol portait un uniforme de capitaine de l'état-major de la Garde Impériale.

PONS

La cérémonie commémorative de la guerre 1870-1871 a célébré la date du 10 mai

Le 10 mai 1871 marque la fin de la guerre de 1870-1871 à laquelle les francs-tireurs de la Porte des Ternes dits « à la branche de houx » ont participé à la défense de Paris. La Société des Volontaires a été créée en 1872 par des anciens francs-tireurs avec l'objectif d'entraide entre les anciens combattants. La Section Charente-Maritime de cette société, a commencé à inventorier les rares monuments du département commémorant les morts de cette guerre. C'est à Pons qu'a été organisée la cérémonie de mémoire le 10 mai dernier.

Un tournant de l'histoire

Outre le drapeau de la société des volontaires de la section Charente-Maritime, 17 autres drapeaux étaient présents. L'association Charentes des Deux Mondes a participé à cette cérémonie en faisant venir des adhérents en te-



L'association Charentes des Deux Mondes a participé à cette cérémonie en faisant venir des adhérents en tenue d'époque. X.P.

nue d'époque dont un franc-tireur des Ternes, un pompier et un officier d'état-major en uniformes de 1870.

Le président rappelait dans son discours que cette guerre souvent

oubliée, fut un tournant majeur dans l'histoire, signant la fin du Second Empire, l'empereur prisonnier à Sedan, et l'avènement de la Troisième République.

Nadine Julliard

2- Commémoration du 80ème anniversaire de la chute d'un bombardier américain - Channel Express III - 19 juin 2024

Charentes des Deux Mondes a été invitée par le maire d'Aussac-Vadalle pour une présentation en tenues et véhicule d'époque Seconde Guerre Mondiale dans le cadre

Siège : Le Pœcile des Savoirs - 14 rue du Temple - 16140 Aigre - Siret : 913 014 817 00013

Tel : 06.26.97.69.01 - charentesdesdeuxmondes@gmail.com



Charentes des Deux Mondes

C2M

de la commémoration du 80ème anniversaire de la chute d'un bombardier américain sur la commune. Bruno Ferreyrol était habillé en officier de marine des FNFL et conduisait une Rosengart 1938.

La Société des Volontaires sections Charente et Charente-Maritime ainsi que C2M ont joint leurs efforts pour faire participer trois drapeaux : Médaillés Militaires section 416 de Saint Jean d'Angély, Société des Volontaires 17 et Société des Volontaires 16.

Sept Membres de C2M avaient fait le déplacement : Philippe Doidy (porte-drapeau Médaillés Militaires), Bruno Ferreyrol (porte-drapeau SV16), Michel Harmand, Pascal Merlet (photographe), Christine Perry (photographe), Xavier Perry (président et porte-drapeau SV17), Dominique Thémines. Quatre autres membres s'étaient excusés.

Si cette cérémonie a manqué d'un protocole, elle s'est déroulée, en version bilingue, avec beaucoup d'émotions particulièrement quand la nouvelle stèle, érigée au point d'impact et sculptée par Marc Deligny, a été dévoilée par Mme la sous-préfète de Confolens. 17 drapeaux étaient présents ainsi que 5 personnes en tenues d'époque. 3 véhicules d'époque étaient également présentés : une traction FFI, une jeep américaine et une Rosengart.



Face au piquet d'honneur du 515e RT



Nouvelle stèle au point d'impact



Charentes des Deux Mondes

C2M



Aux morts du crash



Famille américaine d'une des victimes



*Xavier Perry, Bruno Ferreyrol,
Philippe Doïdy*



*Mise en place devant les véhicules
anciens*



Charentes des Deux Mondes

C2M



Dépôt de gerbe sur l'ancienne stèle



Aux morts



Trois avions école de la base aérienne de Cognac



Jacques Baudet (SV16) et Bruno Ferreyrol



Charentes des Deux Mondes

C2M

Évènements à venir

5 septembre 2024 : Bataille de la Chesapeake

Pas encore de programme définitif mais l'idée est de marquer, d'une manière ou d'une autre la commémoration de cette bataille importante et même cruciale de la guerre d'indépendance américaine.

Cette bataille est également une victoire tactique et stratégique de la Marine Royale Française, commandée par le comte de Grasse, contre la Marine Royale Britannique commandée par l'amiral Graves. Cette bataille se déroula dans la baie de la Chesapeake, devant Yorktown le 5 septembre 1781. Elle mit en évidence les qualités des marins, leur réactivité, leur combativité et leur courage, valeurs toujours mises en exergue de nos jours.

5 et 6 Octobre 2024 : 1780

Après bien des péripéties et une météo très défavorable nous ayant conduit à annuler l'évènement l'année dernière, nous avons décidé de retenter l'expérience en 2024. Pratiquement tous les reconstituteurs prévus l'année dernière ont confirmé leur présence. Si d'autres veulent se joindre à nous ils seront les bienvenus.

Cette année nous allons modifier notre programme tout en conservant l'idée générale de présenter des régiments et des métiers de l'époque que l'on pouvait trouver des deux côtés de l'Atlantique. La liste n'est pas encore arrêtée. Il ne s'agit plus de préparer une reconstitution de la bataille de Yorktown pour l'instant mais de mettre en lumière les relations entre le Nouveau Monde et les Charentes autour de 1780. Nous espérons pouvoir également mobiliser des artisans locaux avec toujours la même idée de présenter des savoirs faire actuels héritiers des temps anciens.

Des jeux de l'époque, pour adultes et enfants, un jeu-concours de marque page sur le thème de la Mer et une présentation de livres sur l'histoire maritime depuis 1524 à nos jours (selon l'objet de C2M), le plus possible autour du XVIIIe. C'est un projet ambitieux mais nous commencerons par un premier essai modeste.

Grâce à Michel Harmand, vice-président de la Ligue contre le Cancer de Charente et également membre de Charentes des Deux Mondes, nous allons coupler 1780 avec Octobre Rose. La Ligue nous a donc proposé toute une série d'ateliers de formation au dépistage, à la palpation et à la nutrition pour prévenir le cancer du sein ou l'accompagner lorsqu'il a été diagnostiqué. L'entrée au Parc des Charmilles étant payante, 1€ par ticket vendu sera reversé à La Ligue contre le Cancer. Cette démarche rentre dans les projets de solidarité humaniste de Charentes des Deux Mondes.



Charentes des Deux Mondes

CDM

2 novembre 2024 : Hommage aux morts de la guerre 1870-1871 :

Cette commémoration est maintenant inscrite dans nos programmes le 1^{er} samedi de Novembre sauf lorsqu'il tombe le 1^{er} novembre. Les médaillés militaires rendent par tradition un hommage dans les carrés militaires de France.

Si Charentes des Deux Mondes est à l'initiative de cette action mémorielle et en est l'organisatrice, une collaboration importante s'est mise en place dès la première édition avec la Société des Volontaires et le Souvenir Français. Cette année, la Société des Volontaires sera représentée par la section de la Charente-Maritime ainsi que par celle de la Charente. Nous espérons également la participation de nos amis de la Vienne. Rappelons que la société des volontaires est la plus ancienne association d'anciens combattants. Elle a été créée en 1872. Tous les porte-drapeaux sont cordialement invités à y participer. Seule contrainte nous prévenir avant la mi-octobre pour l'organisation



Première édition de la commémoration le 5 novembre 2022 à l'ancien cimetière d'Aigre.

Ci-contre l'édition du 4 novembre 2023, en mode dégradé pour cause d'avis de tempête. On voit très bien la restauration financée par la mairie d'Aigre.



11 novembre 2024 :

La Société des Volontaires - section Charente-Maritime nous a sollicité, comme l'année dernière, pour participer aux commémorations du 11 novembre à Nantillé, Juicq, La Frédière et Saint Hilaire de Villefranche (17) en tenues d'époque. Quelques améliorations dans la tenue de sous-lieutenant du 134^e RI sont en cours de réalisation. Un maréchal des logis de la Gendarmerie de l'époque sera présent.



Charentes des Deux Mondes

CDM



-&-

A chaque numéro nous abordons un sujet spécifique un peu plus en profondeur. Après Bruno Ferreyrol, Jacques Baudet (texte publié en deux fois dans les numéros 2 et 3) nous vous proposons un texte de William Bourrée, membre de Charentes des Deux Mondes.

La Maréchaussée en Nouvelle France

Texte de William Bourrée - Charentes des Deux Mondes

Dans toutes les provinces du Royaume de France, la justice et son bras armé étaient présents. Le Canada et la Louisiane durant la présence française n'échappèrent pas à cette règle. L'application de la Justice dépendait de réglementations dites « Coutumes ». Celle de Paris fût appliquée dans les deux provinces d'outre Atlantique.

La tentation peut être grande de croire que les règles régissant la société française furent oubliées au Canada et en Louisiane. Pourtant les femmes et les hommes qui peuplèrent cet immense territoire étaient avant tout Français. Si les contraintes dues à la situation géographique obligèrent à aménager quelque peu les habitudes de vie de nos ancêtres, il ne faut pas imaginer que, dans le domaine judiciaire, la Nouvelle France connut un statut particulier. La seule différence notable est l'immensité du territoire qui posa de nombreux problèmes pour sa mise en application par les gouverneurs successifs.



Charentes des Deux Mondes

CDM

Si de nombreux magistrats officièrent de Québec à la Nouvelle Orléans, c'est bien au bras armé de la justice que revint comme partout sur le territoire français la dure mission de son application. Durant presque 200 ans les « archers et exempts » de la Maréchaussée participeront à l'aventure de la Nouvelle France.

Nous espérons que ce bref survol fera découvrir au plus grand nombre l'histoire méconnue de ces soldats outre-Atlantique.

Bref historique du corps :

Pour bien comprendre le sens des missions de la Maréchaussée, il est nécessaire de remonter aux sources de celle-ci.

C'est, semble-t-il, au XIIème siècle que sous l'impulsion du roi Philippe Auguste, un corps de soldats armés devint auxiliaire de la justice royale. Cette décision fut prise en 1190 avant le départ du roi en croisade. Les « sergents d'armes » prêtant main forte aux prévôts furent rattachés à l'autorité du plus grand officier de la couronne, le Sénéchal.

Durant la période médiévale, ce nouveau corps se développa et acquit de plus en plus d'autonomie sous le contrôle des connétables et des maréchaux. Rapidement « le corps des maréchaussées » se multiplia dans les provinces du royaume pour surveiller dans un premier temps les excès et abus des gens de guerre.

En 1464 suite aux demandes insistantes des provinces et afin de seconder la justice royale, Louis XI dota les prévôts provinciaux d'archers pour l'exécution des missions de justice.

Du XVIème au XVIIème siècle, les Maréchaussées fonctionnèrent en autonomie entraînant de nombreux excès. Les statuts particuliers se multiplièrent dans les provinces du royaume. Il fallut attendre les premières années du XVIIIème siècle pour qu'une réforme du corps paraisse enfin indispensable. L'année 1720 sera le tournant décisif.

Organisation :

La réforme de 1720 regroupa et réorganisa les compagnies en un corps unique : « les Maréchaussées du royaume de France ». Cette nouvelle unité fut entièrement soumise à la tutelle royale, soumise à sa volonté. L'édit de 1720 créa immédiatement 30 compagnies dans les généralités ou départements. Chacune était constituée « d'un prévôt général, de lieutenants, d'assesseurs, procureurs, greffiers, exempts, brigadiers, sous-brigadiers, archers et trompettes ».

Les compagnies comprennent deux types d'hommes : les officiers et la troupe.



Charentes des Deux Mondes

CDM

Les officiers furent recrutés à la condition qu'ils soient « expérimentés au fait des armes, dont la fidélité et le zèle nous serons connus ». Ils devaient « être capables et ayant servis au moins 4 années de suite dans nos troupes ».

Pour les exempts - officiers subalternes - l'accès au grade supérieur est possible à l'interne après 12 ans de service, dont 6 en qualités de quartier-maître, porte-étendard, porte-drapeau ou 8 en qualité de brigadier ou sous-brigadier de la Maréchaussée.

Des conditions de limite d'âge furent instaurées pour l'accès à la charge de membre de ce corps : avoir moins de 35 ans.

Les cavaliers doivent mesurer au moins 5 pieds, 4 pouces (1,75 m). Cette disposition perdurera jusqu'à la fin de l'ancien régime et même pendant le Premier Empire puisque, lorsque le corps aura pris le nom de Gendarmerie Impériale, la taille requise sera aussi de 1,75 m.

Néanmoins les qualités physiques et le fait d'avoir servi dans l'armée de façon exemplaire ne pouvant suffire, des aptitudes intellectuelles étaient indispensables et à partir des années 1750, les hommes devaient savoir « lire et écrire ». Les places de sous-officiers étaient réservées « aux cavaliers les plus instruits et de la meilleure conduite ». Le manque de bienséance et l'ébriété étaient sévèrement sanctionnés.

Les exempts et cavaliers reçoivent une solde suffisante pour « qu'ils soient en état de servir » continuellement ». Mais il faut dire que nombre d'archers furent obligés de tenir auberge avec leur épouse puisqu'un des privilèges accordés à la charge était l'exonération d'impôts sur les boissons aux barrières d'octroi.

La vérité du terrain était toute autre et les moyens des membres du corps sont tout à fait limités comme le prouvent les nombreuses ordonnances royales successives. Il faut noter que ces problèmes furent encore plus criants en Nouvelle France.

L'achat du matériel indispensable à la bonne exécution des missions étant à la charge des hommes de l'unité, nombreux étaient ceux cédant à la tentation d'utiliser des moyens de substitution. Bien que le règlement stipule que l'homme devait posséder une monture de force et de taille convenable pour soutenir le service, beaucoup de chevaux étaient loués quand le besoin du service s'en faisait sentir. Cette déplorable habitude fut particulièrement prise au Canada.

Les archers de la Maréchaussée ont obligation de loger à proximité de la caserne ou dans celle-ci, tenant prêt les montures et l'équipement. Ils doivent être disponibles sur simple injonction sauf lors de congés qui, dans l'unité, sont exceptionnels.

Il ne faut pas confondre au XVIIIème siècle les corps de « gendarmes » -



Charentes des Deux Mondes

CDM

littéralement gens d'armes - cavaliers lourdement armés - et la Maréchaussée, ancêtre de nos gendarmes actuels.

Païement de la solde :

La tradition voulait que les compagnies fussent payées non sur le trésor royal, mais supportées par les provinces. Ce fait explique en partie le peu d'enthousiasme des cavaliers à servir en Nouvelle France, la province connaissant de sérieux problèmes financiers.



Charentes des Deux Mondes

CDM

Missions :

Dès le début de l'installation dans les territoires de la Nouvelle France, les gouverneurs successifs eurent à leur disposition des archers de la Maréchaussée dans les centres urbains patrouillant d'un poste à l'autre. Partout dans le Royaume, ces hommes furent appelés « les Juges Bottés ». La diversité des missions auxquelles ils étaient assignés allait du simple transfert de prisonniers à de véritables enquêtes policières les menant d'un bout à l'autre de la colonie tant à cheval qu'en canoës.

Missions de police. La Maréchaussée s'informe sur les crimes et délits et met en œuvre la traque et la capture des délinquants et des suspects. Elle doit protéger les bons sujets : « Assurer la liberté de nos sujets desdites provinces, allant et venant par la campagne à leurs affaires et commerces, y empêcher les violences, vols et brigandages qui accoutumés de s'y commettre ».

Le moyen utilisé est la tournée et la chevauchée. Les tournées quotidiennes servent à la surveillance des chemins et particulièrement aux débordements éventuels de soldats en congés. Elles s'effectuent en campagne et en ville. Les fêtes, foires et marchés sont également l'objet d'attentions particulières.

La Maréchaussée effectua une présence continue dans les agglomérations importantes de la colonie : Québec, Montréal, Louisbourg, la Nouvelle Orléans. Les hommes ont obligation d'effectuer les tournées par deux sur les chemins et dans les diverses paroisses. Chaque soir ils remplissent un journal de tournée.

Missions de protection des personnalités et des missions de l'Intendant et contrôle durant les exécutions.

Effectifs :

En Nouvelle France comme dans les autres provinces, les membres de la Maréchaussée effectuèrent les mêmes missions mais avec plus de difficultés. Les hommes déjà engagés en France acceptant difficilement de partir aux Amériques, le recrutement local ne donna jamais de très bon résultat compte tenu du peu de popularité des archers auprès des autres soldats. Il faut dire que la capacité des membres de la Maréchaussée à réquisitionner des surnuméraires dans les autres régiments et ce sans protestation possible des officiers desdits corps n'augmentait pas cette sympathie.

Le faible nombre des hommes poussèrent les gouverneurs successifs à demander sans cesse et souvent sans résultat des effectifs supplémentaires. Jamais ils n'obtinrent satisfaction compte tenu du peu d'intérêt de Versailles pour l'Amérique après les règnes de Louis XIV et du Régent.

Au XVIII^{ème} siècle comme au précédent, ce corps d'élite ne compta jamais



Charentes des Deux Mondes

C2M

beaucoup de membres, les conditions d'entrées demandant énormément de contraintes tant morales que militaires. Le manque d'effectifs jamais à la hauteur des besoins en France métropolitaine, devint carrément ingérable sur l'immense territoire allant du Saint Laurent à l'embouchure du Mississipi.

Cette cruelle pénurie d'archers obligea ceux-ci à réquisitionner des membres des troupes de Compagnies Franches de la Marine pour les assister. L'effectif total en Amérique ne dépassera jamais la vingtaine de cavaliers, officiers compris.

Le pouvoir décida d'augmenter les brigades, afin « de multiplier les résidences afin qu'elles puissent se porter avec la plus grande promptitude dans les endroits où il sera question de rétablir la sûreté et la tranquillité publique ». Malheureusement cette ordonnance datant de 1769, la Nouvelle France n'en profita jamais.

La Maréchaussée est composée de soldats appelés « archers » et « d'exempts » officiers moyens (hiérarchiquement s'entend) assurant la transition entre la troupe et les officiers supérieurs.

Ce manque de « cadres » s'explique par le fait qu'un simple archer a toujours le pas sur un supérieur en grade d'une autre unité. Un exempt étant l'équivalent d'un lieutenant ou d'un major dans une autre unité, ce grade finira d'ailleurs par disparaître quelques années plus tard sous le ministère de Choiseul.

Les brigades importantes de Maréchaussée sont le plus souvent constitués de 4 archers, un brigadier ou sous-brigadier et un exempt, nombre tout à fait théorique rarement appliqué en France et jamais outre-Atlantique. Le siège de l'autorité royale, Québec fut, semble-t-il, mieux pourvu : entre 6 et 10 hommes. La place forte de Louisbourg pourtant d'une importance stratégique considérable ne compta régulièrement que 2 hommes.



Charentes des Deux Mondes

CDM

Uniforme :

Les sources iconographiques sur la Maréchaussée au Canada et en Louisiane sont à ce jour inexistantes.

La seule représentation d'un « archer » est due au peintre Francis Back, mais bien que le soldat représenté soit membre d'une force de police, il s'agit d'un archer appartenant au corps de la Marine et assurant la sécurité sur les navires de guerre. S'il arrivait qu'ils fussent chargés de missions de police dans les zones portuaires, ils ne doivent être en aucun cas confondus avec leurs collègues de la Maréchaussée.



La première différence notable est la couleur de l'uniforme.

Les archers de la Marine portent la veste, la culotte et les bas rouges. Le justaucorps quant à lui peut être sujet à confusion car, comme pour la Maréchaussée, il porte les mêmes couleurs distinctives : justaucorps bleu à parements rouges. Mais le corps des archers de la Marine n'étant pas un corps d'élite, le chapeau est bordé d'or. L'uniforme de l'archer de la Maréchaussée restera le même de 1720 à la capitulation des forces françaises et leur départ.



(1) Lieutenant (2) Prévot (3) Exempt (4) Archer



Charentes des Deux Mondes

C2M

Selon l'ordonnance, les archers sont vêtus « d'un juste au corps de drap bleu doublé de rouge, parements rouges, avec le bouton façon argent et d'une aiguillette de soie blanche, le chapeau bordé d'argent ». Les manches des brigadiers et sous-brigadiers s'ornent « de ganses d'argent à queue ». L'habit des exempts et officiers sont gansés sur le devant et sur toutes les boutonnieres. La veste est « de chamois ou de drap de couleur chamois »

Si la base de l'uniforme était fournie, néanmoins les hommes devaient à leurs frais fournir :

- Une culotte de peau de chamois*
- Des gants de couleur chamois*
- Des manchettes de toiles blanches avec 5 boutonnieres.*

L'uniforme devait être « taillé assez large pour que le cavalier puisse l'agrafer aisément sur la poitrine et porter une veste sans qu'il soit gêné ». L'ensemble est « boutonné, assez long et arrive à 4 pouces de terre celui qui le porte étant à genoux ».

Le chapeau est « de forme profonde, dont les ailles seront coupées en rond exact et bordées d'un galon argent de 16 lignes, elles seront retroussées par des agrafes ».

Les cheveux doivent être portés en queue de cheval avec frisure possible, limitée à une boucle à chaque face, donc pas de perruque à doubles marteaux même pour les officiers.

En service habituel, la guêtre en cuir dans le style des dragons ou la botte souple à chaudron sont de rigueur. En service à pied, les guêtres sont noires et la couleur des bas est bleue.

Le chapeau quant à lui porte le galon argent destiné aux unités d'élite (ce port s'est perpétué jusqu'à nos jours dans la gendarmerie nationale).



Charentes des Deux Mondes

CDM

En Nouvelle France le port de l'uniforme fut plus qu'aléatoire mais il en était de même en France métropolitaine. Il fut si difficile à obtenir qu'en 1778 le pouvoir publia une ordonnance donnant obligation de le revêtir.

Il semble que sur le territoire de la colonie, les hommes de la Maréchaussée empruntèrent aux archers de la Marine le port de la banderole Bleu de France parsemée de lys et d'ancre de marine.



Cette supposition dans l'état actuel de nos connaissances me semble sujette à caution : je pense que la banderole ne comportait pas d'ancre de marine mais uniquement des lys comme symbole du pouvoir royal. Et en toute connaissance de cause, la silhouette des archers était suffisamment connue de la population de France, qu'elle soit métropolitaine ou canadienne, pour ne pas avoir besoin d'un signe distinctif supplémentaire.

Petite mise au point...

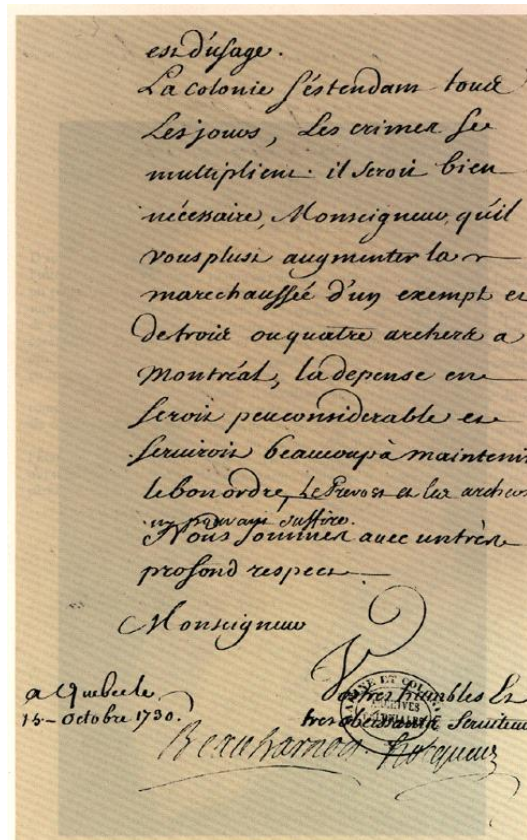
Il faut tordre le cou à une affirmation courante dans le milieu des reconstituteurs qui voudrait que les membres des Compagnies Franches de la Marine fussent en charge de la police au Canada.

Il arriva que sur demande des gouverneurs, les Compagnies remplirent des missions de police, mais à titre exceptionnel et seulement en l'absence de membres de la Maréchaussée. Si elles représentèrent un nombre non négligeable de l'effectif militaire de la Nouvelle France, elles ne peuvent en aucun cas prétendre au titre de « régiment représentatif » de l'épopée d'Amérique française. D'autres corps, comme le « Royal Étranger », eurent également à prendre en charge certaines missions de police.



Charentes des Deux Mondes

CDM



Lettre du Gouverneur au roi Louis XV lui demandant de bien vouloir fournir à la colonie des membres de la Maréchaussée pour faire face aux manques.

Pour en savoir plus...

La seule étude exhaustive sur la Maréchaussée est celle de Jacques Lorgnier, chercheur au CNRS : *Les Juges Bottés - Maréchaussée, histoire d'une révolution judiciaire et administrative en deux tomes* parus aux éditions de l'Harmattan en 1994 - ISBN : 2-7384-3061-9

Cet ouvrage unique est une véritable bible sur le sujet.

Il faut également signaler le Musée de la Gendarmerie, situé à Melun dans le département de Seine et Marne (77). Ce musée unique est en grande partie le résultat du travail exceptionnel de l'adjudant Duplan, véritable passionné de l'histoire de l'unité. Un centre de documentation existe aussi. Les visites s'effectuent sur rendez-vous.

La Maréchaussée est brièvement évoquée dans l'ouvrage intitulé *Le Patrimoine Militaire Canadien* en trois tomes.



Charentes des Deux Mondes

CDM

CHARENTES DES DEUX MONDES
Association Loi 1901 du 23 mars 2022
#W163004735
Siret 913 014 817 - APE 94.99Z



DEMANDE DE DOSSIER D'ADHESION

NOM : Prénom :
Adresse :
.....
Mél : @
Téléphone :

Merci de renvoyer cette demande de dossier d'adhésion à Charentesdesdeuxmondes@gmail.com. Vous recevrez en retour toutes les informations et documents nécessaires pour nous rejoindre.

Vous pouvez également nous envoyer un don. Il ne fera pas l'objet d'une possibilité de déduction fiscale.

Cotisation annuelle 2024 individuel 20€

Cotisation annuelle 2024 couple 35€

Merci de bien vouloir envoyer votre chèque à l'ordre de Charentes des Deux Mondes

* L'adhésion ne devient définitive qu'après l'accord du Conseil d'Administration. En cas de refus votre chèque vous sera immédiatement renvoyé ou le virement remboursé.



Charentes des Deux Mondes

C2M

